

## Electrochoc numérique 2

### Réflexion sur la transformation de l'avocat

Une année déjà s'est écoulée depuis le premier « Electrochoc Numérique ». La deuxième édition de cet événement fut un véritable succès et se veut être bien plus qu'une simple piqûre de rappel.

En guise de bienvenue, **Jean-Pierre Buyle** (Président d'AVOCATS.BE) a contextualisé les investissements informatiques dans la Justice. Si les choses semblent avancer sur le plan digital, il nous faut toutefois ne pas mettre la charrue avant les bœufs. En effet, même si l'intelligence artificielle est liée à la numérisation et qu'il faut nous y intéresser, force est de constater que de nombreux écueils pratiques empêchent la mise en place d'un outil à disposition de l'avocat, ne serait-ce que le manque de données sur lesquelles il pourrait se baser (0,47% de la jurisprudence disponible électroniquement).

C'est ensuite **Stanislas van Wassenhove** (avocat) qui a pris le relai pour nous aider à identifier les défis auxquels les avocats vont faire face, notamment l'automatisation et la transparence. Certains obstacles devront être surmontés, que ce soit l'allergie des avocats vis-à-vis des risques ou leur absence de formation à l'entrepreneuriat. Bien plus, devra être remise en question la propriété privée de l'avocat quant à ses recherches, documents et modèles, cette dernière empêchant le partage efficace des données.

#### **1. Les nouveaux modèles**

##### **1.1. Les nouveaux modèles de clients**

Animé par **Philippe Lambrecht** (FEB), la question était de savoir si les clients attendent un service différent de la part des avocats dans le cadre de la révolution numérique.

Pour **Sébastien Deletaille** (Real Impact Analytics), le big data est un tsunami qui va impacter toutes les facettes de notre société, même si le droit y était jusqu'alors relativement hermétique. Ces changements finiront par frapper la Belgique et cela se fera du jour au lendemain.

Pour **François Reyntens** (Elia Group), le problème est qu'aujourd'hui l'information est en ligne et accessible à tous. Les modèles de contrats sont disponibles mais restent facturés : pourquoi payer un cabinet pour avoir un document standard ?



AVOCATS.BE

De façon plus optimiste, **Igor Makedonsky** (Proximus) nous affirme que le numérique est entré dans nos vies depuis longtemps. Il nous faut désormais dépasser ce stade et aller plus loin, grâce au big data. L'idée est de se défaire du travail de routine et de se réorienter vers les tâches à fortes valeur ajoutée. Ce que l'on attend de cette numérisation, c'est une cocréation entre les avocats et les entreprises tout en s'assurant une vraie interopérabilité des systèmes qui seront créés.

## 1.2. Le nouveau modèle d'avocats

Avec **Stanislas van Wassenhove**, nous nous sommes interrogés sur l'évolution de l'avocat et ce qu'il pouvait devenir dans un contexte numérique.

Pour **Clarisse Berrebi** (11.100.34), le choix de son cabinet a été très clair : se positionner comme accompagnateur des start-ups. Selon elle, lorsque l'on cherche à évoluer, il faut d'abord revoir la façon de travailler et ensuite, parce que l'on doit dégager de la productivité puisque l'on prend des risques entrepreneuriaux, intégrer des outils technologiques.

C'est ensuite **Stéphane Dhonte** (Bâtonnier de Lille) qui a pris la parole. Il a choisi de faire de son Barreau une autorité certifiante de la qualité des avocats par l'apposition d'un logo sur certaines plateformes numériques. Selon lui, l'avenir de l'avocat se trouve dans sa capacité d'écoute et d'empathie ainsi que sa déontologie. C'est très poétiquement qu'il a décidé de conclure en partageant son opinion selon laquelle dans vingt ans, on ne facturera plus une prestation, mais bien une émotion.

Après avoir laissé parler nos voisins français, il était temps de s'intéresser aux cabinets belges. **Tanguy van Overstraeten** (Linklaters) nous a ainsi présenté les quatre angles sur lesquels son cabinet innove, à savoir l'automatisation des documents, l'amélioration des processus internes et externes, le choix des ressources (humaines) alternatives et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

C'est ensuite **Jeroen De Man** (DGDM), dont le mantra *change, think, do, build* n'est pas passé inaperçu, qui est intervenu. C'est à grand coup de métaphore qu'il a identifié la rude concurrence sur le marché juridique online, qui fait notamment intervenir, assureurs, comptables et investisseurs tech. Plutôt que de créer des mesures protectionnistes favorables aux avocats, il propose de déployer leur potentiel sur deux angles : l'innovation technologique d'une part et un focus sur le client d'autre part.

## **2. Remise du prix de l'Incubateur**

L'Incubateur d'AVOCATS.BE est une nouvelle idée initiée par de jeunes avocats volontaires visant à accompagner les avocats dans leur transformation vers le digital. La conférence a été l'occasion de révéler les lauréats des premiers Prix de l'innovation décernés par l'Incubateur.

Présente pour l'évènement, **Caroline Coesemans** (directeur juridique chez Google Belgique) a félicité cette initiative et a, avec **Adrien van den Branden** (avocat et membre fondateur de l'Incubateur) présenté les nominés avant de remettre les prix aux gagnants, que nous félicitons une fois de plus.

Dans la catégorie « avocat », sur treize candidats, les trois finalistes étaient **Online Lawyers, Simont Braun et Alexiane Wyns**. C'est cette dernière qui a remporté le Prix de l'innovation pour son excellente chaîne YouTube au travers de laquelle elle décrypte les notions incontournables du droit belge et européen.

Dans la catégorie « *legal tech* », sur 8 candidats, les trois finalistes étaient **Legal Insights, Online Solution Attorney et Lex.be**. Le Prix a été remis à **Lex.be**, qui propose à tous et gratuitement un moteur de recherche efficace recensant aujourd'hui plus de deux millions de documents.

### ***Clôture de la rencontre***

Pour clore cette conférence, **Pierre Sculier** (Bâtonnier de Bruxelles) a relevé que, à la place de la crainte, ceux qui étaient présents se font à l'idée d'appivoiser l'Electrochoc numérique. Selon lui, le métier d'avocat ne va pas disparaître. Comme toujours, les avocats s'adapteront à l'évolution et rien ne permet de dire que le numérique ferait exception.

Si l'on devait faire le bilan de cette journée, nous dirions que c'est un plus grand succès que celui de l'année dernière. Il nous faut continuer à réfléchir aux innovations, ne pas avoir peur de prendre des risques et, surtout, rester acteurs du changement et non simples spectateurs.

*Jérôme De Cooman, étudiant*